

COMMUNE DE PLOUGRAS

**MARCHÉ DE TRAVAUX****Section 1 : identification de l'acheteur.**

Nom complet de l'acheteur : mairie de Plougras (22780).  
Type de numéro national d'identification : SIRET 212 202 170 00016.  
Groupement de commandes : non.

**Section 2 : communication.**

Moyen d'accès aux documents de la consultation :  
Lien vers les documents de la consultation : [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Contact : M. Jean-Claude Quéniat, tél. 02 96 38 50 04.  
E-mail : [mairie.plougras@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougras@wanadoo.fr)

**Section 3 : procédure.**

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : cf. règlement de la consultation.  
Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : cf. règlement de la consultation.  
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : cf. règlement de la consultation.  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heure limites de réception des plis : 21/11/2023 à 12 h.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : non.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

**Section 4 : identification du marché.**

Intitulé du marché : aménagement du terrain de football et ses structures. Relance de lots infructueux.  
Code CPV principal : 45212221-1.  
Type de marché : travaux.  
Description succincte du marché : la construction de tribunes et vestiaires ainsi que l'aménagement du nouveau parking.  
Lieu principal d'exécution du marché : Le Bourg, 22780 Plougras.  
Durée du marché (en mois) : 10.  
La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

**Section 5 : lots.**

Marché alloti : oui.  
Lot 1 : terrassement, VRD.  
Lot 4 : couverture métallique.  
Lot 12 : enduits extérieurs.  
Lot 14 : électricité, chauffage.

**Section 6 : informations complémentaires.**

Visite obligatoire : non.

VILLE DE LANNION

**MARCHÉ DE FOURNITURES****Section 1 : identification de l'acheteur.**

Nom complet de l'acheteur : ville de Lannion (22300).  
Type de numéro national d'identification : SIRET 212 201 131 00019.  
Groupement de commandes : non.

**Section 2 : communication.**

Moyen d'accès aux documents de la consultation : plateforme Mégalis Bretagne.  
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.megalibretagne.bzh>  
Identifiant interne de la consultation : 20230042.  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Contact : service commande publique, tél. 02 96 46 78 21.  
E-mail : [singrid.fomel@lannion.bzh](mailto:singrid.fomel@lannion.bzh)

**Section 3 : procédure.**

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir RC.  
Technique d'achat : achat de fournitures et services.  
Date et heure limites de réception des plis : 01/12/2023 à 12 h.  
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.  
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : garage municipal.

**Section 4 : identification du marché.**

Intitulé du marché : acquisition d'une balayeuse aspiratrice 2M3 (neuve ou occasion).  
CPV - objet principal : 34144431-8 et 34144400-2.  
Type de marché : fournitures.  
Lieu principal d'exécution du marché : Lannion.  
La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.  
Marché alloti : non.  
Mots descripteurs : balayeuse aspiratrice, 2M3, véhicule entretien routier.

**Section 6 : informations complémentaires.**

Visite obligatoire : non.  
Date d'envoi de l'avis de publication : 31/10/2023.

**Enquêtes publiques**

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ, SERVICE ASSAINISSEMENT

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Zonage d'assainissement de Plouaret**

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 27 septembre 2023, une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Plouaret.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Plouaret pendant la période du 30/10/2023 au 30/11/2023 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté <https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :  
- soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Plouaret (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;  
- soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Plouaret, avant la clôture de l'enquête ;  
- soit par courriel, [za-plouaret.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-plouaret.enquetepublique@lannion-tregor.com) ;  
- soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de Plouaret : lundi 30/10/2023, de 9 h à 12 h ; samedi 18/11/2023, de 9 h à 12 h et jeudi 30/11/2023, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée au préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Plouaret et au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plouaret tel que soumis à l'enquête, et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.  
L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Lannion-Trégor Communauté (service eau-assainissement, tél. 02 96 05 91 38, adresse électronique : [aurelie.uzeel@lannion-tregor.com](mailto:aurelie.uzeel@lannion-tregor.com)).

Le président, Gervais EGAULT

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu dit "Guerphales" à Glomel**

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 2023, une enquête publique de 33 jours est ouverte du lundi 30/10/2023 à 9 h, heure d'ouverture de l'enquête, au vendredi 01/12/2023 inclus, à 12 h, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Glomel, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par SAS Imerys Glomel sise, 8, Guerphales, 22110 Glomel, pour le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction, d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu dit "Guerphales" à Glomel.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a émis un avis sur le projet d'autorisation environnementale, le 19/09/2022.

Modalités de consultation du public :  
- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4810>  
accessible en scannant le QR code ci-après :



- Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Glomel, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; samedi matin, de 8 h 45 à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4810@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4810@registre-dematerialise.fr)  
- Ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4810>  
- Ou par voie postale, à la commissaire enquêtrice, à la mairie de Glomel, à l'adresse suivante : Mairie, 2, rue de Rostrenen, 22110 Glomel, tél. 02 96 29 60 51, e-mail : [accueil.communeglomel@wanadoo.fr](mailto:accueil.communeglomel@wanadoo.fr)

- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition à la mairie de Glomel.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4810>

Mme Catherine Blanchard, ingénieure principale de la fonction publique territoriale en retraite, est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public à la mairie de Glomel, 2, rue de Rostrenen, 22110 Glomel, tél. 02 96 29 60 51, e-mail : [accueil.communeglomel@wanadoo.fr](mailto:accueil.communeglomel@wanadoo.fr), aux jours et horaires suivants : lundi 30/10/2023, de 9 h à 12 h ; mercredi 08/11/2023, de 13 h 30 à 17 h ; samedi 18/11/2023, de 9 h à 12 h ; jeudi 23/11/2023, de 9 h à 12 h ; vendredi 01/12/2023, de 9 h à 12 h.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Thomas Louvet, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : [contact.glomel@imerys.com](mailto:contact.glomel@imerys.com) ou par téléphone au 06 07 66 69 92.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Glomel et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor, à l'adresse susmentionnée, dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale assorti de prescriptions, soit à un refus.

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU DE MINIHY-TRÉGUIER**

Par arrêté n°23/289 du 30 octobre 2023, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Minihy-Tréguier portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE.

Objet, dates et durée de l'enquête publique :  
Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du PLU de Minihy-Tréguier pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 20/11/2023 à 9 h, au jeudi 21/12/2023 à 12 h.

Objet de la modification du PLU :  
La modification du PLU de Minihy-Tréguier a pour objet de permettre l'ouverture à l'urbanisation, à destination d'habitat, de la zone 2AUE située au centre-bourg de la commune. Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et les avis des personnes publiques associées.

Commissaire enquêteur :  
M. Raymond Le Goff a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes, par décision du 09/10/2023.  
Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, observations :

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Minihy-Tréguier, 15, rue du Bourg, 22200 Minihy-Tréguier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à partir du lundi 20/11/2023 à 9 h, en mairie de Minihy-Tréguier, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ; jeudi, de 8 h à 12 h.

Il sera également disponible sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête ; par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Minihy-Tréguier, 15, rue du Bourg, 22200 Minihy-Tréguier (les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie) ; par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête publique, à l'adresse suivante : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com) (les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)).

Permanences du commissaire enquêteur :  
Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Minihy-Tréguier pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes : lundi 20/11/2023, de 9 h à 12 h ; mardi 05/12/2023, de 13 h 30 à 16 h 30 ; mercredi 13/12/2023, de 13 h 30 à 16 h 30 ; jeudi 21/12/2023, de 9 h à 12 h.

Clôture de l'enquête :  
À l'expiration du délai de l'enquête, soit le jeudi 21/12/2023 à 16 h 30, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions :  
Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rennes.  
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté, à Lannion, en mairie de Minihy-Tréguier et en sous-préfecture de Lannion, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente :  
Le projet de modification du PLU de Minihy-Tréguier est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la modification du PLU, dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00, ou par courriel à : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)).

Mesures de publicité :  
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : Le Télégramme ; Ouest-France.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête, en ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> insertion, et au cours de l'enquête pour la 2<sup>ème</sup> insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Minihy-Tréguier et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté, à l'adresse suivante : [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)

**Autres****AVIS**

M. Christophe BERTHELOT, né le 22/02/1982, à Rennes (35000), demeurant 25, rue Gourien, 22000 Saint-Brieuc, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de BEASCHE, DUSKIN, CONRAD.

Suivez  
LE TÉLÉGRAMME  
sur Instagram

Publicités  
immobilières  
réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES  
IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES  
IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES  
BIENS COMMUNAUX

RENDEZ-VOUS  
en annonces classées

Vous devez publier une **annonce légale** ?

Devis et attestation immédiats sur  
**regions-annonceslegales.com**